



RAMPE AMOVIBLE D'ACCESSIBILITE



Description

La rampe amovible d'accessibilité PASSAGE est un dispositif d'aide au franchissement d'un ressaut pour les personnes à mobilité réduite. Elle est indispensable quand il n'est pas possible de mettre en place une rampe fixe (trottoir trop petit, pente qui induit que la rampe aille jusque sur la rue). La hauteur de ressaut maximale est de 10 cm. La rampe PASSAGE est pratique d'utilisation car légère. Elle est équipée de notre revêtement antidérapant TBS10 (jaune et noir).

Applications :

- Etablissement recevant du public (ERP)
- Commerce
- Artisans
- Ecoles, collèges, lycées
- Mairie, collectivités
- Musées, ...

Textes de loi

Arrêté du 8 Décembre 2014 :

- Le cheminement accessible est horizontal et sans ressaut.
- Pentes : Lorsqu'une dénivellation ne peut être, un plan incliné de pente inférieure ou égale à 6 % est aménagé afin de la franchir.

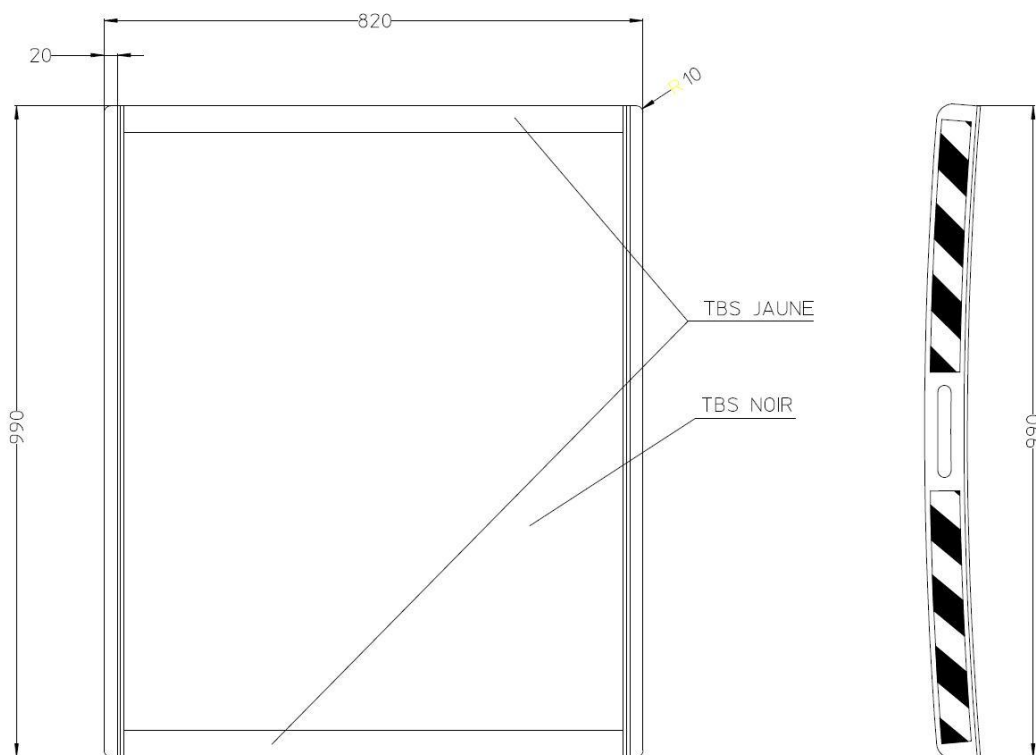
Les valeurs de pentes sont tolérées exceptionnellement :

- jusqu'à 10 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 m
- jusqu'à 12 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m.

Caractéristiques

- Longueur hors tout : 990 mm
- Largeur hors tout : 820 mm
- Charge admissible : 300 kg
- Hauteur de ressaut maximale : 10 cm
- Matière : Aluminium équipé de revêtement TBS antidérapant jaune et noir et de bandes de signalisation rouge et blanche.
- Glissance : mesure de rugosité de la surface à l'aide du pendule SRT selon la norme NEP 98831-4 :
Mesure sur sol sec = 91, mesure sur sol humide = 55.
- Poids : 10 kg environ

- Entretien : lavage à l'eau et aux détergents classiques, non agressifs, de façon régulière.



Conditionnement

Dimensions	Multiple de vente
990 X 820 mm	Unitaire

Coloris



Noir C08 TBS10



Jaune RAL1028 C24 TBS10